

Finances

Les principales responsabilités de la Direction des finances sont la préparation du budget annuel et la surveillance financière générale des dépenses. De plus, la Direction fournit, au besoin, des conseils et de l'aide aux autres directions au sujet de questions comme les programmes d'aide militaire, les programmes canadiens d'aide, les opérations de maintien de la paix, les mesures d'évacuation d'urgence, les programmes culturels et d'information, les visites officielles et le règlement des réclamations. Les autres fonctions de la Direction comportent notamment le financement des postes à l'étranger, le paiement des contributions aux organisations internationales, la coordination des dispositions d'ordre administratif touchant les voyages et les déplacements et l'acheminement des réclamations à ce titre.

Les relations extérieures du Canada ont pris une expansion considérable après la guerre, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses qui, de \$4,975,136 qu'elles étaient en 1945-1946, sont passées à \$85,041,150 en 1968-1969.

Services centraux

La Direction des services centraux, mise sur pied en avril 1968, est chargée d'assurer divers services communs de soutien. Elle fait connaître au ministère des Travaux publics toutes les exigences du ministère en ce qui concerne le nouvel édifice central. Elle doit aussi voir à ce que les édifices de l'administration centrale soient dotés de locaux convenables, et de l'ameublement et de l'équipement appropriés; de plus, elle est chargée de la surveillance des modifications apportées aux édifices en général. Elle assure l'entretien des véhicules de l'administration centrale et voit à la répartition des places de stationnement.

Le programme des primes à l'initiative, les campagnes de charité comme celles de la Fédération des oeuvres, et la vente des obligations d'épargne du gouvernement relèvent aussi de la Direction.

La Direction des services centraux est chargée de la rédaction, de l'édition et de la diffusion des publications du ministère, telles que les manuels, circulaires, rapports et annuaires.

La Direction voit à la coordination des besoins du ministère en matière de traitement des données et à la création d'un bureau de traitement des données afin de répondre à ces besoins.

Matériel

La Direction du matériel est chargée de tout le matériel des postes diplomatiques canadiens dans le monde ainsi que des bureaux de l'administration centrale. A l'étranger, elle fournit en matériel les résidences officielles, les chancelleries, les bureaux et les logements, s'il y a lieu. Ces fonctions comprennent les plans, l'organisation et la fourniture de l'ameublement et d'autre matériel pour les résidences et les bureaux, y compris les véhicules et l'équipement technique spécial qui permet aux postes de mener à bien leurs fonctions avec le maximum d'économie et